

Compte rendu de la séance du 09 avril 2015

L'an deux mille quinze et le neuf avril

20 heures 30

le conseil municipal d'Estang, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme France DUCOS, sur convocation du 30 mars 2015

Etaient présents : Madame France DUCOS, Monsieur Alain BARBE, Madame Veronique RANDE, Madame Josiane BRACKE, Monsieur Joseph TORRENT, Monsieur Régis BENVENUTO, Monsieur Patrick DUBOS, Monsieur Jean Francois CASANOVAS, Madame Bernadette LABARTHE, Monsieur Christophe LENCAUCHEZ, Monsieur Alain DUPUY, Monsieur Leny MAYORAL, Monsieur Joel LABURTHE

Représentés : Bénédicte LEQUERTIER par France DUCOS

Excusés : Georges REMONT

Monsieur Régis BENVENUTO : Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

- 1- VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX
- 2- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 3- VOTE DU BUDGET 2015 DE LA COMMUNE D'ESTANG
- 4- VOTE DU BUDGET 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT
- 5- PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE DECOUVERTE
- 6- FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES CONTRATS SUPERIEURS A 36 KWA
- 7- PROCEDURE D'EXPULSION POUR IMPAYES DE LOYERS
- 8- RECOURS A UN BUREAU D'ETUDES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE SECTEUR DE PEHAGE
- 9-ADHESION A UN SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
- 10- MODIFICATION DE L EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE ET ORGANISATION PERISCOLAIRE
- 11- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2015 - DE 2015_010

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'équilibre financier du budget communal prévisionnel 2015 est obtenu en adoptant le produit des bases prévisionnelles fournies par l'administration fiscale pour l'année 2015 (état N° 1259) et des taux des taxes locales. Elle propose à l'assemblée de reconduire pour l'année 2015 les taux d'imposition fixés par la commune en 2014

Monsieur Leny MAYORAL intègre la séance durant l'exposé de ce point

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des données budgétaires, du produit fiscal attendu et des bases d'imposition fiscale prévisionnelles 2015 communiquées par l'administration

Considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 287661€ et qu'il peut être atteint sans augmentation des taux d'imposition

Vote par 14 voix favorables les taux d'imposition 2015 suivants :

Taxe d'habitation : 20.41

Taxe foncière (bâti) : 21.65

Taxe foncière (non bâti) : 95.09

Cotisation Foncière des Entreprises : 26.92

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE_2015_011

Madame le Maire donne lecture de la proposition de versement de subventions aux associations préparée par la commission finances.

L'assemblée décide de maintenir la subvention du RBAFC à 1000 € (+ 430 €) Le total des subventions aux associations ainsi obtenu, inscrit à l'article 6574 du Budget Prévisionnel 2015 de la Commune s'élève à 24580 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote la liste des subventions aux associations d'un montant total de 24580 € par 14 VOIX FAVORABLES

Objet: VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2015 - DE_2015_012

Mme le Maire présente le budget primitif de la commune, qui s'élève à 855606 € en section de fonctionnement et 210424 € en section d'Investissement. Il est à noter en section de fonctionnement , *en recettes* la baisse de l'ordre de 21000 € des dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire versée , dotation de solidarité rurale 1^{ère} fraction et dotation de péréquation) une légère augmentation des recettes fiscales de 6102,75 € (malgré des taux d'imposition inchangés et en raison de l'augmentation des bases), et *en dépenses* , une relative stabilité . Le budget de fonctionnement est bâti en équilibre en tenant compte de ces éléments et dégage un autofinancement de 77683,00 €. Concernant la section d'investissement une discussion s'engage sur le déplacement des ateliers municipaux. Autres points prévus en investissement : dénomination des rues, numérotation et pose de plaques de rues, travaux d'accessibilité voirie et poste, acquisition de broyeur de végétaux, nettoyeur haute pression, logiciel informatique, mobilier, sonorisation, illuminations pour un montant total de 118560 €. Un emprunt de 65000 € sera réalisé.

Après délibération le budget primitif 2015 de la commune annexé à la présente est voté par 14 VOIX FAVORABLES

Objet: VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 - DE_2015_013

Mme le Maire présente le budget primitif 2015 du service annexe assainissement. Il s'élève à 62443 € en section de fonctionnement et 118789 € en section d'Investissement. Figurent en section d'investissement : du matériel pour la station d'épuration (51000€), et pour l'extension du réseau d'eaux usées (51120 €) et 9 000 € en dépenses imprévues. Un emprunt de 30 000 € sera réalisé. Le document du budget 2015 de la commune (M40) annexé à la présente est voté par 14 voix favorables.

Objet: CLASSE TRANSPLANTEE 2015 - DE_2015_014

Madame le Maire propose d'attribuer une participation à la classe transplantée concernant les enfants du CP AU CM2 devant se dérouler les 27 28 et 29 mai prochain à LASCAUX.

Elle précise le coût du séjour par élève : 168,90 € par enfant.

Le nombre d'élèves domiciliés dans la commune : 17

Les autres financements sont les aides du Conseil Général, les communes de domicile des élèves, les participations des familles.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide par 14 voix favorables de participer au financement de la classe transplantée à hauteur de 100,00 € par élève domicilié dans la commune

Précise qu'en conséquence sa participation s'élèvera à 1700 ,00 € et sera inscrite à l'article 6248 du budget prévisionnel 2015

Objet: CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE - DE_2015_015

Madame le Maire expose qu'avant le 31 décembre 2015, la commune devra avoir souscrit un nouveau contrat auprès du fournisseur d'électricité de son choix.

Elle précise que l'offre de marché concerne les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les sites ayant une puissance strictement supérieure à 36 kVa. Un abonnement est concerné, celui de l'éclairage du stade du Pesqué.

Elle présente au Conseil Municipal l'offre d'EDF Collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le montant du marché correspondant au contrat concerné est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics de 15000 €

Considérant que la proposition d'EDF correspond aux besoins de la commune

Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec EDF collectivités concernant le compte « Stade Le Pesqué », pour la fourniture d'Electricité, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation à effet du 01/06/2015 pour une durée de trois ans.

Objet: PROCEDURE D'EXPULSION - DE_2015_016

Madame le Maire expose qu'une locataire de la commune n'honore pas le paiement de son loyer.

Elle donne connaissance au Conseil Municipal du montant de ses impayés de loyer au titre des années 2013, 2014 et 2015 ainsi que des différents courriers adressés à la locataire.

Elle précise en outre que le plan d'apurement des dettes de loyer signé en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Trésorier de Cazaubon le 26/06/2014 n'a pas été respecté

M. Joël Laburthe regrette que les services sociaux ne soient pas intervenus pour éviter cette situation

Le conseil Municipal d'Estang

Considérant qu'il relève de la bonne gestion communale de mettre fin à la situation d'impayés de Mme Martine Gesneau locataire Place Roger Bon 32240 ESTANG

Vu l'article 24 de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989 et les articles L412-1 à L 412-4 du code des procédures civiles d'exécution

Demande à Maître BOUNIOL huissier de justice à Nogaro (Gers) de mettre en œuvre la procédure d'expulsion prévue à l'article sus nommé à l'encontre de la locatiare concernée.

Autorise le Maire à signer tout document en application de cette décision.

Objet: INGENIERIE EXTENSION ASSAINISSEMENT PEHAGE - DE 2015 017

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'avoir recours à un bureau d'études afin de préparer le projet d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur de Péhage.

Elle présente à l'assemblée la proposition du Bureau d'Etudes SARL XMGE 32500 FLEURANCE

d'un montant de 4000 € HT pour les missions de projet, Dossier de Consultation des Entreprises, assistance pour la passation du contrat, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient l'offre de

L'entreprise : SARL XMGE 32500 FLEURANCE pour un montant de : 4000 € HT

Autorise le Maire à signer le contrat d'ingénierie concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de Péhage comprenant les missions de projet, Dossier de Consultation des Entreprises, assistance pour la passation du contrat, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception des travaux.

Objet: ADHESION SERVICE D'INSTRUCTION AUTORISATION URBANISME - DE 2015 018

Madame le Maire expose que la loi ALUR (Accès au logement pour un urbanisme rénové), promulguée le 27 mars 2014, dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les services de la Direction Départementales des Territoires du Gers ne seront plus mis à disposition gratuitement des communes membre d'une communauté de communes regroupant plus de 10 000 habitants, dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale avec compétence.

Madame le Maire informe que le PETR du Pays d'Armagnac propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service d'instruction des autorisations d'urbanisme (« service ADS »). L'étude réalisée par le Pays d'Armagnac montre qu'il s'agit effectivement d'un niveau de mutualisation pertinent, permettant de rationaliser les coûts du service tout en préservant un lien de proximité avec les usagers.

Toutefois, la mise en place du service ADS du Pays d'Armagnac n'est pas possible au 1^{er} juillet 2015 car ce délai est trop court pour réunir les conditions administratives et techniques. Considérant la nécessité pour la commune de trouver une solution de substitution à court terme, Madame le Maire informe l'assemblée que des discussions s'engagent avec la Communauté de Communes du Grand Armagnac, d'une part et le Pays du Val d'Adour, d'autre part. Cette solution permettrait d'assurer la période de transition le temps que le service ADS du Pays d'Armagnac devienne opérationnel en 2016 ou 2017. D'autres solutions pourront également être envisagées si nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EXPRIME son accord de principe pour la création d'un service ADS au sein du PETR du Pays d'Armagnac ;

MANDATE Madame le Maire pour rechercher une solution transitoire au 1^{er} juillet 2015 ;

PRENDRA ultérieurement sa décision d'adhésion à un service ADS au vu du (des) projet(s) de convention proposé(s).

Objet: MODIFICATION EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE - DE 2015_019

Madame le Maire rappelle qu'en application du décret n°2013-77 DU 24 janvier 2013 concernant les nouveaux rythmes scolaires le Conseil Municipal d'Estang avait délibéré le 6 juin 2014 afin de fixer comme suit les horaires à compter de la rentrée scolaire 2014 : lundi, mardi, jeudi, vendredi, 8h30 à 12 h et 14 h à 15h45 ; mercredi 9 h à 12 h ; temps d'activités périscolaires durant la pause méridienne.

A la demande des représentants des parents d'élèves, après exploitation des réponses au questionnaire adressé à chaque parent d'élève , après validation par le conseil d'école, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur des horaires modifiés à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la concertation réalisée avec les parents d'élèves, avec leur représentants, dans le cadre du Conseil d'Ecole, avec la Communauté de Commune du Grand Armagnac

Adopte, à l'unanimité, par 14 voix favorables, les horaires suivants à compter de la rentrée scolaire 2015 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h00 - 12 h00 et 13h30 15h45 ; mercredi 9h à 12 h ;

Les activités périscolaires se dérouleront de 15h45 à 16h30.

Demande au DASEN de statuer sur les horaires nouvellement adoptés

Prend acte du fait que cette décision sera définitive.

QUESTIONS DIVERSES

Démission de M. AYRAU Laurent : la démission de M. AYRAU Laurent, placé en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 01/07/2015 est enregistrée.

Service proposé par la Poste d'aide aux personnes isolées (minimum 5 personnes) : le conseil municipal n'est pas favorable à l'adhésion à ce service.

ONF : Alain BARBE précise que M. COSTES interviendra en séance du Conseil Municipal de septembre pour présenter le plan d'aménagement forestier 2015-2029. Il précise que l'ONF préconise les plantations de chênes lorsque le remplacement des peupliers sera d'actualité.

Demande d'aide du collège J Rostand d'Eauze : la contribution de 15,00 € par élève est accordée pour 3 élèves.

Maison Place Roger Bon : Le Conseil Municipal propose la mise en vente de cette maison

Terrain de Tennis : la décision de réaliser un 2^e court de tennis et les demandes de subventions seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Affiliation des élus au Régime de la Sécurité Sociale : information est donnée aux élus

Bernadette LABARTHE demande un lieu d'affichage réservé à l'annonce des manifestations estangoises. Une solution sera recherchée. Il est envisagé également enlever le panneau d'affichage du stade qui est dégradé.

Leny MAYORAL présente son nouveau projet sur le court de pétanque : matériaux en bois, surface de 15x15. La commission bâtiments sera réunie pour réfléchir sur l'emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 20.